



Enquête "Statistique suisse des monuments"

Partie Archéologie

L'enquête est structurée en trois parties thématiques :

1. Conservation des monuments
- 2. Archéologie**
3. Protection des sites construits

Cette partie thématique traite de l'**archéologie**.

Par souci de concision, le projet est tout simplement intitulé «Statistique des monuments».

Objectif

Le but de ce recensement est de quantifier, dans la mesure du possible, tous les objets situés sur le territoire cantonal - également ceux qui présentent une importance locale ou régionale, ainsi que les objets pour lesquels des données ne sont disponibles que dans les communes.

Procédure de récolte de données

- Le questionnaire est distribué uniquement aux organes cantonaux compétents en matière de conservation des monuments, d'archéologie et de protection des sites construits.
- Ces instances se coordonnent et elles sont responsables de la collecte des données au sein de leur canton, en s'adressant au besoin aux autres services du canton. Elles relèvent aussi les données locales auprès des communes si elles ne les récoltent pas déjà elles-mêmes.
- Un objet traité par le service de conservation des monuments peut être, en même temps, un site archéologique – le cas se présente fréquemment pour les églises ou les châteaux forts, par exemple. Des doublons entre les objets relevés par ces deux instances sont inévitables et même normales et il en sera tenu compte lors de la publication. Pour les objets d'importance nationale c'est la "[Liste des monuments, ensembles et sites archéologiques d'importance nationale](https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/archaeologie-und-denkmalpflege/inventare/verzeichnis-nationaler-objekte.html)" (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/archaeologie-und-denkmalpflege/inventare/verzeichnis-nationaler-objekte.html>) de l'Office fédéral de la culture (OFC) qui fait référence (sans les installations à câbles). Utiliser les données de l'Inventaire des bâtiments et installations dignes de protection des CFF (ISBA) là où elles sont déjà disponibles, sinon les données CFF les plus récentes.

Consignes pour le remplissage du questionnaire

- Chaque champ doit être renseigné :
 - si une valeur est égale à zéro, veuillez inscrire "0" dans le champ ;
 - si une donnée manque, cochez l'option "données non disponibles" ;
 - si une donnée ne vous concerne pas (elle n'existe pas dans votre cas), cochez l'option "non concerné".
- Les données sont relevées pour l'année 2022, avec le 31 décembre 2022 comme jour de référence, dans la mesure du possible. Le cas échéant, veuillez indiquer en commentaire la manière dont vous avez relevé les données, ceci aussi afin de pouvoir garantir la comparabilité lors d'un prochain relevé.
- Pour les questions liées aux finances, les cantons dont les comptes n'ont pas encore été validés au moment de l'enquête indiquent dans les commentaires la date à laquelle les chiffres définitifs seront transmis.
- Pour des commentaires concernant les données livrées, un champ est mis à votre disposition à la fin de chaque partie thématique (conservation des monuments, archéologie, protection des sites construits).
- Vous pouvez en tout temps interrompre le remplissage du questionnaire en cliquant sur le bouton "Déconnexion" et entrer à nouveau dans le questionnaire plus tard. Les réponses déjà saisies sont enregistrées.
- Une fois rempli, le questionnaire doit être transmis à l'OFS avec le bouton "Envoyer réponse". **Attention : avant l'envoi du questionnaire, veuillez s'il vous plaît vérifier qu'il est complet.**

2.1 Combien de sites archéologiques sont recensés et combien d'entre eux sont protégés dans votre canton en 2022 ?

(Y compris dans les communes)

Un **site archéologique** est un lieu avec indication d'une découverte. L'ensemble des niveaux archéologiques d'un site est considéré comme un seul site. Veuillez indiquer le nombre de sites et non le nombre de couches. Si cela n'est pas possible, merci de saisir les valeurs dont vous disposez et de laisser un commentaire sous 2.7.

Sont considérés comme **protégés** les sites qui, en plus d'avoir un intérêt scientifique, artistique, historique ou patrimonial, bénéficient d'une mesure de protection légale (loi, décision, règlement de constructions et d'utilisation, plans d'affectation, instrument du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, arrêté, contrat, ordonnance, inscription au registre foncier, etc.) contraignante pour les propriétaires.

Nombre de sites archéologiques :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Dont nombre de sites protégés :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

2.2 Combien de sites archéologiques protégés sont d'importance nationale ?

Sont considérés comme **sites d'importance nationale** ceux qui figurent sur la liste de l'OFC qui vous a été transmise avec l'invitation à participer à l'enquête.

Nombre de sites d'importance nationale:

(selon la liste de l'OFC)

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

2.3 Quel est le nombre et quelle est la surface totale des périmètres archéologiques et des périmètres archéologiques protégés dans votre canton en 2022 ?

Périmètre archéologique : une zone ou superficie qui comporte un potentiel archéologique avéré par des découvertes ou qui est susceptible de contenir des vestiges archéologiques (par ex. sur la base d'indices toponymiques, topographiques, LIDAR, etc.) et qui est indiquée dans un plan public officiel (plan directeur, plan d'affectation). Les surfaces connues uniquement de l'administration ne doivent pas être prises en compte.

Sont considérés comme **protégées** les surfaces qui, en plus d'avoir un intérêt scientifique, artistique, historique ou patrimonial, bénéficient d'une mesure de protection légale (loi, décision, règlement de construction et d'utilisation, plan d'affectation, instrument du droit de la construction et de l'aménagement du territoire, arrêté, contrat, ordonnance, inscription au registre foncier, etc.) contraignante pour les propriétaires.

Nombre de périmètres archéologiques :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Surface totale (en ha) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

☐ Estimation

Dont surface totale protégée (en ha) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

☐ Estimation

2.4 Combien de mesures prévues et imprévues ont été réalisées sur des sites archéologiques dans votre canton en 2022 ?

Une **mesure** archéologique se réfère à l'ensemble des opérations (incluant les fouilles, excavations, travaux de protection, etc.) réalisées directement sur un site, que ce soit par le service spécialisé ou par des tiers.

Mesures **prévues** : mesures concernant un périmètre archéologique et/ou au sujet duquel le service compétent avait annoncé aux propriétaires/maîtres d'ouvrage, à titre préventif ou dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, que des découvertes archéologiques pourraient être faites.

Mesures **imprévues** : du point de vue du service compétent, il n'y avait aucune indication de possibles découvertes archéologiques sur ce site. Les propriétaires/maîtres d'ouvrage n'ont pas été rendus attentifs par le service compétent à de possibles découvertes archéologiques.

Nombre de mesures *prévues* :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Nombre de mesures *imprévues* :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

2.5 Veuillez indiquer la provenance des montants dépensés pour les mesures de sauvegarde, la documentation et les études archéologiques en 2022 :

Y compris : frais liés aux publications (travaux de dessins, frais de graphisme/maquette, rédaction et frais d'impression).

Sont exclus : frais généraux (overhead), d'infrastructure et de matériel qui ne sont pas liés à l'exécution des mesures (informatique, bureaux, entrepôts) et frais de médiation (exploitation de musées).

Arrondir les montants au franc entier.

Part cantonale (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Exclues : dépenses des communes

Contribution de l'OFC (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

(Aides financières dans le cadre de la convention-programme et au cas par cas).

Contribution d'autres instances fédérales (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Contribution de tiers (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Contribution Loterie romande/Swisslos (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

(Part attribuée à des mesures durant l'année 2022 ; y compris montants qui ne passent pas directement par l'organe cantonal compétent).

2.6 Veuillez indiquer la provenance des subventions versées à des tiers (communes, propriétaires, fondations, associations, etc.) pour les mesures de sauvegarde, la documentation et les études archéologiques en 2022 :

S'il n'existe, dans votre canton, pas de base légale pour des subventions, cochez partout l'option "Non concerné" et passez à la question 2.7.

Sont inclus : frais liés aux publications (travaux de dessins, frais de graphisme/maquette, rédaction et frais d'impression).

Sont exclus : frais généraux (overhead), d'infrastructure et de matériel qui ne sont pas liés à l'exécution des mesures (informatique, bureaux, entrepôts), frais de médiation (exploitation de musées).

Arrondir les montants au franc entier.

Part cantonale (en CHF) :

Exclues : dépenses des communes

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Contribution de l'OFC (en CHF) :

(Aides financières dans le cadre de la convention-programme et au cas par cas).

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Contribution d'autres instances fédérales (en CHF) :

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

Contribution Loterie romande/Swisslos (en CHF) :

(Part attribuée à des mesures durant l'année 2022 ; y compris montants qui ne passent pas directement par l'organe cantonal compétent).

☐ Données non disponibles

☐ Non concerné

2.7 Avez-vous des commentaires sur les données livrées dans la partie "2. Archéologie" ?

Merci d'indiquer le cas échéant le numéro de la question et la donnée concernés. Si vous n'avez pas de commentaires sur les données, laissez le champ vide.

Commentaires